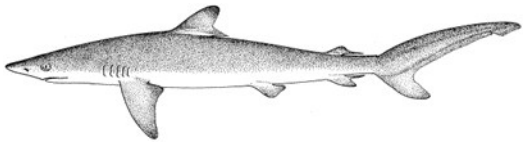
# APPENDICE XI
# RÉSUMÉ EXÉCUTIF : REQUIN SOYEUX (2025)



## Espèce de l'ANNEXE II de la CITES

**Tableau A 1**. État du requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*) de l'océan Indien.

| Zone[1] | Indicateurs | | Détermination de l'état du stock 2018 |
|---|---|---|---|
| Océan Indien | Captures (2024) (t)<br>Captures de requins NCA (2024) (t)<br>Captures annuelles moyennes (2020-2024) (t)<br>Captures annuelles moyennes de requins NCA (2020-24) (t) | 1 591[2]<br>15 742[3]<br>2 062<br>24 929[3] | |
| | RMD (1 000 t) (IC 80 %)<br>$F_{RMD}$ (IC 80 %)<br>$SB_{RMD}$ (1 000 t) (IC 80 %)<br>$F_{actuelle}/F_{RMD}$ (IC 80 %)<br>$SB_{actuelle}/SB_{RMD}$ (IC 80%)<br>$SB_{actuelle}/SB_0$ (IC 80%) | Inconnu | |

[1] Les limites du stock sont définies par la zone de compétence de la CTOI.
[2] Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2024 : 0%.
[3] NCA comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce, c.-à-d. RSK: *Carcharhinidae* nca ; SHK : Divers requins nca

| Code couleur | Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD} < 1$) | Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD} \geq 1$) |
|---|---|---|
| Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD} > 1$) | | |
| Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD} \leq 1$) | | |
| Pas évalué/Incertain | | |

**Tableau A 2**. Requin soyeux : État de menace du requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*) dans l'océan Indien selon l'UICN.

| **Nom commun** | **Nom scientifique** | **État de menace selon l'UICN[4]** | | |
|---|---|---|---|---|
| | | **État mondial** | **OIO** | **OIE** |
| Requin soyeux | *Carcharhinus falciformis* | Vulnérable | - | - |

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien Ouest ; OIE = Océan Indien Est.

[4] Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Rigby 2021

**STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION**

***État du stock.*** En 2026, plusieurs méthodes d'évaluation limitées en données, fondées sur les tailles, ont été appliquées au requin soyeux, dont les analyses YPR, SPR, LBSPR et FISHBLICC. Ces analyses ont utilisé les données de fréquences de tailles provenant des bases de données de la CTOI, ainsi que les paramètres du cycle vital compilés. Les estimations de LB-SPR indiquaient que la mortalité par pêche actuelle du requin soyeux dans la pêche palangrière est probablement proche de la limite de SPR 20 %, tandis que le requin soyeux dans la pêche à la senne présentait un potentiel de reproduction bien inférieur à la limite de SPR 20 %. Il convient néanmoins de préciser que la pêche à la senne a essentiellement capturé des requins soyeux juvéniles et qu'il est probable que le potentiel de reproduction estimé soit trop pessimiste (étant donné que la méthode LB-SPR suppose une vulnérabilité totale des adultes à la pêcherie).

Des incertitudes considérables demeurent quant à la relation entre l'abondance et les séries de PUE nominales pour les principales flottilles palangrières et quant aux prises totales de la dernière décennie (**Tableau A A1**). L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse semi-quantitative d'évaluation des risques, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa susceptibilité à chaque type d'engin de pêche (Murua *et al.* 2018). Le requin soyeux a obtenu un classement de vulnérabilité élevée (nº 2) dans l'ERA de la palangre, car il a été estimé être l'une des espèces de requins les moins productives et fortement sensibles à la palangre. Le requin soyeux a été estimé par l'ERA comme étant la cinquième espèce de requin la plus vulnérable à la senne, du fait de sa faible productivité et de sa forte sensibilité à la senne. L'état de menace actuel selon l'UICN pour cette espèce au niveau mondial est « Vulnérable » (**Tableau A A2**). Il existe une pénurie d'informations disponibles sur cette espèce mais plusieurs études ont été réalisées sur cette espèce ces dernières années. Les PUE dérivées des observations de la pêcherie palangrière ont indiqué une diminution entre 2009 et 2011, suivie d'une tendance stable. Une évaluation du stock préliminaire a été effectuée en 2018 mais n'a pas pu être mise à jour en 2019. Toutefois cette évaluation est extrêmement incertaine et l'état de la population de requins soyeux dans l'océan Indien est considéré comme incertain. Les requins soyeux sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien. En raison des caractéristiques de leur cycle vital, (les requins soyeux vivent relativement longtemps (plus de 20 ans), ont une maturité relativement tardive (à 6-12 ans), ont assez peu de petits (<20 petits tous les deux ans)), ils peuvent être vulnérables à la surpêche. En dépit du manque de données, des sources non confirmées, y compris des prospections de recherche sur la palangre indienne, suggèrent que l'abondance du requin soyeux a diminué au cours des dernières décennies, ce qui est décrit dans la section Informations complémentaires de la CTOI sur le requin soyeux. Il n'existe aucune évaluation quantitative du stock ou d'indicateurs des pêches de base actuellement disponibles sur le requin soyeux dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc **inconnu**.

***Perspectives.*** L'impact de la piraterie dans l'océan Indien occidental a entraîné le déplacement et donc la concentration consécutive d'une partie importante de l'effort de pêche palangrier vers certaines zones du sud et de l'est de l'océan Indien. Certains palangriers sont retournés dans leurs zones de pêche traditionnelles du Nord-Ouest de l'océan Indien, du fait de la présence accrue de personnel de sécurité à bord des navires, à l'exception de la flottille japonaise qui n'a pas retrouvé ses niveaux de présence d'avant le début de la menace de piraterie. Il est donc peu probable que les prises et l'effort exercé sur le requin soyeux aient diminué dans les zones australes et orientales, ce qui pourrait avoir abouti à un épuisement localisé.

***Avis de gestion.*** Malgré la tentative d'obtenir de nouvelles informations de l'évaluation du stock, les données disponibles et les méthodes appliquées sont actuellement limitées. La Commission devrait envisager d'adopter une approche de précaution en mettant en place des mesures de gestion pour le

requin soyeux. Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 18/07), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques.

Des mesures d'atténuation devraient être adoptées en vue de réduire la mortalité à bord du navire et après remise à l'eau, incluant l'étude d'éventuelles modifications des engins dans les flottilles palangrières ciblant l'espadon et les thons. Notant qu'une étude récemment menée (Bigelow et al. 2021) a conclu qu'au sein de la WCPFC l'interdiction des lignes à requins et des bas de ligne acier peut réduire la mortalité par pêche de 30,8% pour le requin soyeux.

Il convient de noter également les points clés suivants :

- **Rendement Maximum Durable (RMD)** : Inconnu.
- **Points de référence** : Non applicable.
- **Principales pêcheries (captures retenues annuelles moyennes 2020-2024)** : le requin soyeux est capturé au filet maillant (32,7 %), suivi de la ligne (29 %) et de la palangre (21 %). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 17,3 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures retenues annuelles moyennes 2020-2024)** : la plupart des captures de requin soyeux sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (26,4 %), suivi du Sri Lanka (20,2 %) et de Taiwan, Chine (14,6 %). Les 9 autres flottilles capturant le requin peau bleue ont contribué à hauteur de 38,7 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

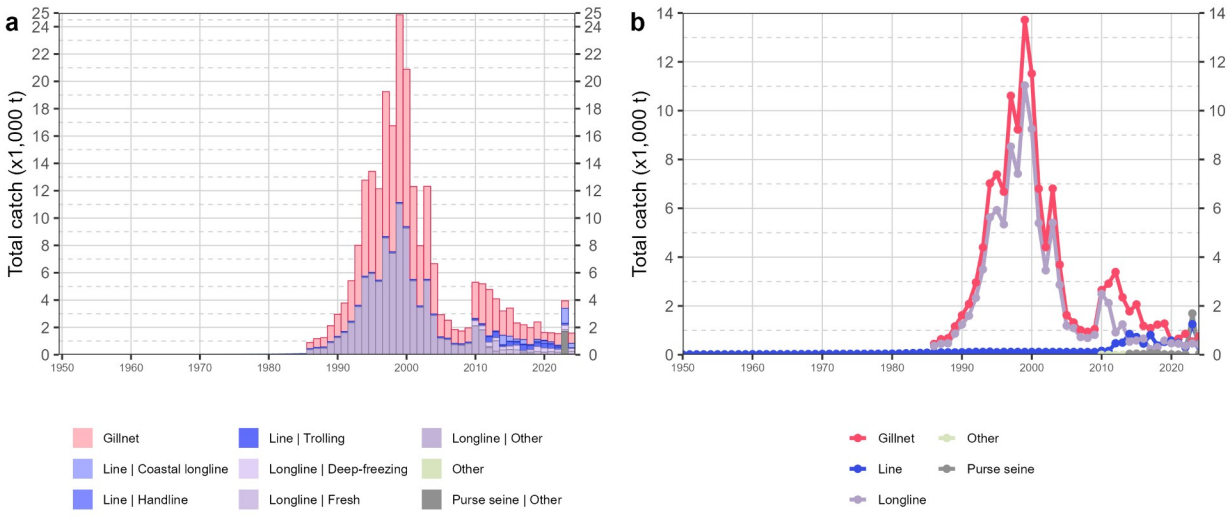



**Figure 1**. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes ; t) par groupe de pêcheries pour le requin soyeux, au cours de la période 1950-2024. FS= bancs libres ; LS= bancs associés à des objets flottants dérivants. Senne | Autre : senne côtière, senne de type d'association inconnu, senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

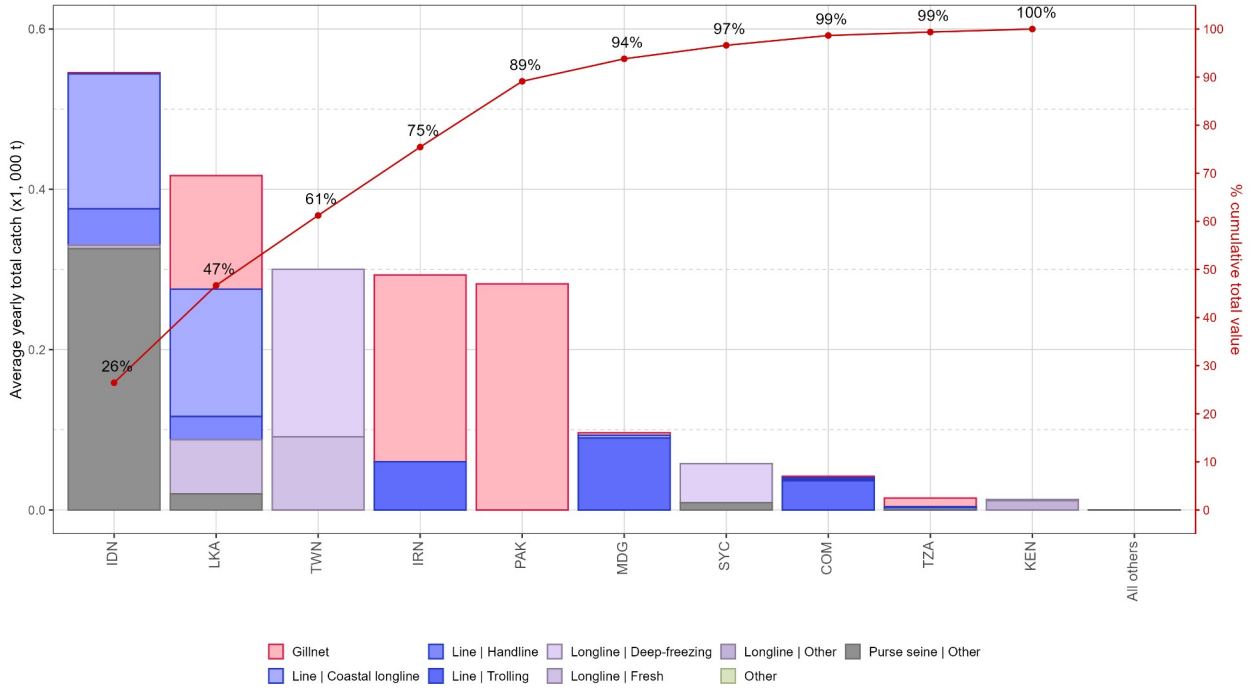



**Figure 2**. Captures retenues annuelles moyennes (en tonnes, t) de requin soyeux par flottille et pêcherie entre 2020 et 2024, indiquant les captures cumulées par flottille. FS= bancs libres ; LS= bancs associés à des objets flottants dérivants. Senne | Autre : senne côtière, senne de type d'association inconnu, senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


Bigelow, K. and Carvalho, F. 2021. Review of potential mitigation measures to reduce fishing-related mortality on silky and oceanic whitetip sharks (Project 101). WCPFC Scientific Committee 17th Regular Session. WCPFC-SC17-2021/EB-WP-01. Available: https://meetings.wcpfc.int/node/12598

Murua H, Santiago, J, Coelho, R, Zudaire I, Neves C, Rosa D, Semba Y, Geng Z, Bach P, Arrizabalaga, H., Baez JC, Ramos ML, Zhu JF and Ruiz J. (2018). Updated Ecological Risk Assessment (ERA) for shark species caught in fisheries managed by the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC). IOTC–2018–SC21–14_Rev_1.

Rigby, C.L., Sherman, C.S., Chin, A. & Simpfendorfer, C. 2021. Carcharhinus falciformis (amended version of 2017 assessment). The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T39370A205782570. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-3.RLTS.T39370A205782570.en. Accessed on 06 December 2023.